

Antoine WAECHTER
Maire adjoint de Fulleren
Président du MEI les Ecologistes

le 9.10.2021

En toute franchise
1 rue François Boucher
13700 MARIGNANE

Objet : votre courrier du 25 septembre

Madame la Présidente,

Vous m'interrogez sur ma position relative aux grandes surfaces commerciales et la non transposition complète d'une directive européenne.

J'ai annoncé, lors de ma déclaration de candidature plusieurs mesures relatives à la gestion du territoire, dont l'un des effets concrets est le renforcement du pouvoir des documents d'urbanisme, en particulier les plans locaux d'urbanisme et les schémas de cohérence territoriale, ce qui se traduira par la possibilité de déterminer la taille des commerces implantés. La création et le développement des zones commerciales en périphérie d'agglomération seront interdits, essentiellement pour réduire les mobilités imposées par la dispersion des services et des commerces (lutte contre la dérive du climat). Les commissions d'aménagement commercial verront leur composition modifiée et leur pouvoir renforcé (leurs décisions sont aujourd'hui systématiquement contrariées par la commission nationale). Une attention particulière sera portée aux demandes d'agrandissement des galeries commerciales par les quelles les grandes surfaces déclinantes tentent de délocaliser vers elles les commerces de centre-ville.

Ces dispositions sont motivées par la lutte contre le réchauffement climatique, l'enlaidissement des entrées de ville, et l'artificialisation des sols.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Antoine WAECHTER
Accessoirement membre de la commission d'aménagement commercial
du Haut-Rhin pendant 6 ans en tant que personne qualifiée

